

## 29 - Protocole de préfiguration du volet urbain du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Convention de groupement de commandes et demande de subvention

**M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur :** Par délibération en date du 4 avril 2016, le Conseil Municipal arrête un programme d'études partenarial relatif au volet urbain du Contrat de Ville et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), et autorisait M. le Maire à signer le protocole de préfiguration du NPNRU du Grand Besançon. Il décidait également de solliciter l'apport d'Aktya sur les études commerce, et autorisait M. le Maire à solliciter tous les autres financeurs.

Cette mission d'étude coréalisée avec Aktya, et subventionnée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), s'inscrit dans le prolongement des réflexions antérieures : rapport d'étape ANRU, étude sedD sur les polarités commerciales en lien avec le Tram et les études EPARECA notamment.

### • Etude de reconversion des locaux commerciaux des rez-de-chaussée de la rue du Parc

Pour ce qui concerne Planoise, le point d'étape du PRU 1 mené par FORs a mis en exergue la nécessité de réduire les linéaires commerciaux. Ce constat a été repris et validé par l'ensemble des études de développement commercial diligentées depuis, notamment celle d'EPARECA. Cela induit la nécessité de travailler aux modalités de reconversions des locaux les plus éloignés du centre commercial dans le secteur de Cassin. La Ville de Besançon, en lien avec la SEM immobilière locale AKTYA, souhaite initier les premières étapes de cette démarche car la SEM est propriétaire et gestionnaire d'un certain nombre de ces locaux, et que certaines cellules sont en cours de rachat en partenariat avec la Ville.

Compte tenu de ces précisions, le tableau des financements prévisionnels de la phase étude est donc le suivant :

| Etudes à lancer  | Montant total estimatif HT | Partenaire   | Participation Aktya | Subvention CDC |
|--|----------------------------|--------------|---------------------|----------------|
| Etude de reconversion des locaux commerciaux des rez-de-chaussée de la rue du Parc | 40 000 € HT                | AKTYA<br>CDC | 5 000 € maximum     | 17 500 €       |

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la constitution d'un groupement de commandes entre Aktya et la Ville de Besançon pour la réalisation de l'étude de reconversion des locaux commerciaux des rez-de-chaussée de la rue du Parc ;

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les autres partenaires potentiels, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis ;

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents nécessaires à l'exécution de l'étude précitée (conventions, marchés...).

**«M. LE MAIRE :** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

**M. Michel OMOURI** : Dans le rapport, il s'agit de mettre en place pour Aktya une stratégie commerciale sur la rue du Parc pour redynamiser la place Cassin. La vraie question est de savoir si aujourd'hui Aktya n'est pas un peu aux abois quant à la quantité de surfaces commerciales à pourvoir sur le quartier de Planoise qui ne trouvent pas preneur. Il serait tenté de se laisser séduire par le premier venu et je vais m'en expliquer. Pour preuve, vous laissez ouvrir 3 boucheries hallal sur la rue du Parc. J'attends de voir quelle est la stratégie commerciale que vous voulez développer.

Je vais aussi parler du centre commercial d'Époisses, parce que j'attends toujours les conclusions de l'audit par rapport au devenir de ce centre commercial. Vous pourriez peut-être aussi me confirmer une chose, Monsieur le Maire, on entend dire qu'une boucherie hallal va s'installer sur le centre commercial ; je voudrais savoir si c'est vrai ou non. Encore une fois, Aktya se laisse séduire par le premier venu. Où est la pertinence d'ouvrir une boucherie hallal, alors qu'à quelques centaines de mètres, il y en a déjà trois ? Est-ce là votre vision du commerce dans le quartier ? La vraie pertinence est d'encourager une boucherie traditionnelle à venir s'installer. Vous allez peut-être me répondre, et vous aurez raison : « ces commerces ont du mal à se développer surtout dans les zones sensibles ». Je vais peut-être vous dire où se situe le problème. La vraie question concerne la sécurité.

Si vous prenez le secteur d'Époisses, vous savez, Monsieur le Maire, qu'à l'intérieur du centre commercial il existe un trafic de drogue bien implanté, sans parler de ce qu'il se passe sur le parking. En plus, nous avons la vidéoprotection aux abords du centre commercial. Je pense sérieusement que si vous voulez développer le commerce de Planoise, la sécurité est devenue maintenant la priorité des priorités. C'est pour cela que vous allez peut-être me dire « franchement, avec tout cela, il faut vraiment être motivé pour venir s'installer, surtout pour une boucherie traditionnelle », et après, on en arrivera peut-être à ces débats stériles sur le communautarisme sur Planoise ou ailleurs. C'est pour cela, Monsieur le Maire, que j'attends que nous prenions de la hauteur sur ce débat, un vrai débat de fond...

**M. LE MAIRE** : Cela démarre mal.

**M. Michel OMOURI** : Oui, justement. Avec trois boucheries hallal dans une même rue, il y a de quoi se poser des questions.

**M. LE MAIRE** : Écoutez, je suis un peu surpris de la teneur de vos propos, pour ne pas vous le cacher. D'abord, je vais peut-être vous apprendre quelque chose, mais lorsque vous n'êtes propriétaire ni des murs ni du fonds, pour une boucherie, on ne demande pas d'autorisation au Maire. C'est un accord entre le propriétaire des murs, le propriétaire du fonds et celui qui veut s'installer. C'est tout. Au nom de quoi pourrais-je le faire ?

Je pense qu'après, il y a la loi du marché. Au centre commercial, comme vous le savez et je peux le dire très clairement aujourd'hui, concernant ce que l'on appelait anciennement Coccinelle, j'ai demandé qu'il y ait un commerce généraliste qui puisse vendre toutes sortes de produits, hallal et non hallal. Je crois qu'aujourd'hui les choses avancent plutôt bien et je suis même sûr que ce que je vous dis concernant la vente de produits généraliste sera inscrit dans le bail qui est en train d'être rédigé.

Monsieur le Conseiller Municipal OMOURI, concernant ce que nous avons fait sur Coccinelle, Aktya a acheté les murs. Vous avez d'ailleurs voté contre Aktya tout à l'heure qui achète les murs, je vous dis cela au passage, cela montre encore la grande cohérence de vos actions. Nous voulons qu'il y ait des commerces généralistes sur Planoise pour tout type de population. Il y a ceux qui mangent hallal, ceux qui ne mangent pas hallal, ceux qui mangent casher, ceux qui boivent de l'alcool, ceux qui n'en boivent pas. Il faut que tout le monde puisse y vivre et c'est à cela que je veille dans la mesure de mes possibilités, c'est-à-dire que je ne peux pas interdire l'ouverture d'une boucherie ou d'un commerce à partir du moment où il n'y a pas de Commission d'Urbanisme commercial. J'avais d'ailleurs déjà entendu vos imprécations concernant l'arrivée d'une autre surface là-bas et j'ai remarqué que depuis, on n'en a plus entendu parler.

Ceci dit, concernant Époisses, vous savez que le secteur est un secteur difficile. Vous savez que l'EPARECA travaille sur le secteur. Oui, c'est difficile donc on le sait et on travaille. Vous allez peut-être quelquefois là-bas et vous verrez quand même que le quartier des Époisses, Ile de France ou le quartier de l'Europe ne sont pas des quartiers de non-droit, mais des quartiers où l'on peut vivre. Beaucoup de gens y vivent, mais ce n'est pas facile. C'est vrai que ce n'est pas facile. Vous le savez bien.

Quels sont ceux qui sont contre ce rapport 29 ? Qu'ils lèvent la main. Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions. C'est adopté. Que se passe-t-il ?

**Mme Christine WERTHE** : Des jeunes viennent de nous balancer quelque chose.

**M. LE MAIRE** : La sécurité du Conseil Municipal est assurée entre autres par la Police Nationale.

**Mme Christine WERTHE** : Il vient de rentrer et il a balancé quelque chose.

*(Bruits extérieurs).*

**M. LE MAIRE** : Attendez, nous n'allons pas nous laisser émouvoir par cela. Nous allons rester calmes *(Bruits extérieurs)*.

**M. LE MAIRE** : Le rapport 29 a été voté. Il y a 2 abstentions.

Je vais vous dire un mot par rapport à cela. Quand il y a des problèmes, on a le droit de manifester, de poser des questions, de défiler. C'est la République et la démocratie, mais on n'a pas le droit de casser, de détruire et de venir attaquer les outils de la démocratie. S'il y a des soucis, que la jeunesse réagit, qu'elle discute, je dirais que c'est normal. Après casser pour casser, je ne suis pas d'accord».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 52  
Contre : 0  
Abstentions : 2

*Récépissé préfectoral du 23 mai 2016.*